



ARRÊTÉ DU MAIRE N°241/2024

Le Maire de SEYSSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Manosque déménagements, pour une autorisation de stationnement d'un véhicule de déménagement place de l'Orme mercredi 18 septembre 2024 de 09h00 à à 17h00 afin de permettre un déménagement,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Mercredi 18 septembre 2024 de 09h00 à 17h00 l'entreprise Manosque déménagements est autorisée à stationner sur deux places de parking devant le 4 place de l'Orme son véhicule de déménagement.

ARTICLE 2 La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique municipal de Seyssel.
- A l'entreprise Manosque déménagements

A Seyssel, le 27 août 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

